



Municipalité de  
Sainte-Ursule

## AVIS PUBLIC

### AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT # 419-26

### RELATIF À LA TARIFICATION POUR BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX

Avis public est, par la présente, donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la  
Municipalité de Sainte-Ursule :

Qu'un avis de motion et le dépôt du projet de règlement # 419-26 fût fait lors de la séance ordinaire  
3 février 2026, à l'effet que le conseil adoptera à une séance subséquente le règlement # 419-26  
relatif à la tarification pour biens et services municipaux.

L'adoption du règlement est prévue à la séance ordinaire qui se tiendra selon les coordonnées  
suivantes :

**Date :** Mardi 3 mars 2026  
**Heure :** 19 h 30  
**Lieu :** Salle J.Edouard Baril,  
215, rue Lessard, Sainte-Ursule (Qc), J0K 3M0

DONNÉ À SAINTE-URSULE, CE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX  
MILLE VINGT-SIX (2026-02-19)

*Guyaine St-Louis*

Guyaine St-Louis, Directrice générale et Greffière-trésorière



Municipalité de  
Sainte-Ursule

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

**AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT # 419-26**

### **RELATIF À LA TARIFICATION POUR BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX**

Je soussignée, Guylaine St-Louis, Directrice générale et Greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule, certifie que j'ai publié le présent avis :

- À deux (2) endroits désignés par le conseil municipal, à compter du 19 février 2026

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de février 2026.

*Guylaine St-Louis*  
Guylaine St-Louis  
Directrice générale et Greffière-trésorière